



DELIBERATION N° 185/2018/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT AUTORISATION DE DEPLACEMENT DE MADAME MARIE-LAURE PHINERA-HORTH, PRESIDENTE DE LA CACL, A PARIS POUR PARTICIPER AU « LABEL VILLES INTERNET ET CONGRES DES ELUS AU NUMERIQUE » DU 29 AU 31 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Procuration : 3
Date de convocation : mercredi 12 décembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 22
Vote :
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 21 décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau → **Procuration** à Gilles ADELSON - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire → **Procuration** à Roger ARON

ÉTAIENT ABSENTS : Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'élection de Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH à la présidence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), le 17 avril 2014 ;

Vu l'élection des 6 Vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec la Présidente 10 membres du Bureau ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 43/2017/CACL du 20 avril 2017 portant condition de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission des finances du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 185/2018/CACL** relatif à l'autorisation de déplacement de Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente de la CACL, à Paris pour participer au « Label Villes Internet et au Congrès des élus au numérique » du 29 au 31 janvier 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

- ♦ **DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 185/2018/CACL** relatif à l'autorisation de déplacement de Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente de la CACL, à Paris pour participer au « Label Villes Internet et au Congrès des élus au numérique » du 29 au 31 janvier 2019.
- ♦ **AUTORISE** le voyage de Mme la Présidente qui s'effectuera en classe « Affaires » pour le vol Cay/Paris/Cay de la compagnie AIR CARAIBES.
- ♦ **AUTORISE** l'Assemblée à attribuer un mandat spécial à Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH pour représenter la Collectivité au « Label Villes Internet et au Congrès des élus au numérique » du 29 au 31 janvier 2019 et à valider ses conditions de déplacement.
- ♦ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 21 décembre 2018

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINERA-HORTH



Accusé de réception en préfecture
N° 0045-20181231-185-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019